

DÉLIBÉRATION N°DL20240150 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 06 NOVEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/10/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; M. Gilles GRECO ; Mme Andonella FLECHET (de 18h30 à 19h25 et de 21h30 à 22h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abia CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Gilles GRECO (de 19h25 à 21h30)

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

M. Alexandre CIGNA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

DEMANDE DE PROLONGATION DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OGEC SAINTE ANNE SAINT PIERRE

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

En 2006, la commune s'est portée garante d'un emprunt de 480 000 euros contracté par l'OGEC Sainte Anne Saint Pierre auprès du Crédit Mutuel pour une durée de 20 ans.

Or, ces dernières années, l'OGEC rencontre des difficultés de trésorerie. Ainsi, afin d'apporter une souplesse temporaire et d'alléger la charge de remboursement, le Crédit Mutuel propose de rallonger le prêt 51856301 de 30 mois.

De ce fait, il est demandé à la collectivité (le garant) de réitérer sa garantie pour le remboursement du Prêt Réaménagée, initialement contracté par l'emprunteur auprès du Crédit Mutuel, dont le capital restant dû est de 69 067 ,76 euros.

La garantie est accordée à hauteur de la quotité de 100 %, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les modalités du réaménagement du prêt sont indiquées ci-dessous :

Valeurs avant modification				
Type	Date déb	Nb éch	Echéance	Taux
Valeurs après modification				
Type	Date déb	Nb éch	Echéance	Taux
Amortissement	01/10/2024	2	2 759,20 EUR	3,4 %
Franchise partielle	01/12/2024	6	129,58 EUR	3,4 %
Amortissement	01/06/2025	41	1 183,06 EUR	3,4 %

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la demande de prolongation de garantie d'emprunt proposée par le Crédit Mutuel,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la prolongation de garantie d'emprunt au bénéfice de l'OGEC Sainte Anne Saint Pierre.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 07/11/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 14 novembre 2024